

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 13 MAI 2009

Informations brèves**Affaires du Grand Conseil**

Lors de sa séance du mercredi 13 mai 2009, le Conseil d'Etat a adopté un rapport.

TransRUN : demande de crédit de 6,6 millions pour la réalisation des études d'avant-projet

En 2007, le Grand Conseil a adopté le rapport du Conseil d'Etat intitulé « Un canton, une vision », confirmant ainsi les orientations prises dans le dossier du TransRUN et demandé au Conseil d'Etat de concentrer son travail sur la liaison la plus directe possible entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. Dans le présent rapport, le Conseil d'Etat présente l'état du projet et une demande de crédit de 6,6 millions de francs destinée à la poursuite des travaux de planification. Ces derniers 18 mois, le projet TransRUN a gagné en crédibilité à tous les niveaux. Suite au dépôt par le Canton du projet d'agglomération « Transports et urbanisation » du Réseau urbain neuchâtelois (RUN) auprès de la Confédération à fin 2007, il est aujourd'hui reconnu par le Conseil fédéral comme relevant du trafic d'agglomération et pouvant bénéficier d'un aide financière du fonds d'infrastructure. Début 2008, le Conseil d'Etat a nommé trois de ses membres au sein d'un comité de pilotage incluant également la Confédération. Sous l'égide de cet organe stratégique, diverses études importantes ont été conduites. Les réflexions sur le financement et le portage du projet ont été poussées et une réalisation en partenariat public-privé (PPP) a été examinée. Le Conseil d'Etat privilégie pour l'heure un partenariat avec les CFF pour le développement du TransRUN, qui pourrait être combiné avec un PPP pour la réalisation et la maintenance. Une cellule d'étude commune-canton-CFF a été mise en place, avec mission de consolider les études et de définir la structure adéquate pour la poursuite du projet. Avec les CFF, le canton dispose d'un partenaire puissant. Pour garder la maîtrise du dossier et la propriété des études de tiers, le canton doit se donner au plus vite les moyens de tenir son rôle de leader dans la suite du projet. Pour cette raison, le Conseil d'Etat sollicite également un nouveau crédit du Grand Conseil, de 6,6 millions de francs. La construction du TransRUN est envisagée entre 2013 et 2018.

**Contact : Fernand Cuche, conseiller d'Etat, chef du DGT, tél 032 889 67 00 ;
Pascal Vuilleumier, chef de l'Office cantonal des transports, tél. 032 889 67 01.**

Affaires cantonales**Adoption de l'arrêté relatif à la santé et aux soins en milieu carcéral**

A la suite d'événements tragiques survenus en 2006, un audit a été réalisé à la demande du Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF) visant l'analyse professionnelle et organisationnelle du service médical des établissements pénitentiaires cantonaux. Cet audit a mis en évidence des besoins urgents, notamment en termes d'organisation et de définition des responsabilités. Des standards minimaux doivent être

atteints pour que les établissements de détention soient en conformité avec les recommandations internationales, qui font l'objet de vérifications par le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT). Un groupe de travail conduit par le médecin cantonal, avec le chef du Service pénitentiaire et le directeur des soins du service pénitentiaire, a analysé les besoins en matière de santé des détenus. Dans son rapport, il propose au Conseil d'Etat la mise en œuvre d'un nouveau dispositif sanitaire pour les trois établissements de détention du canton de Neuchâtel. Ce rapport a été examiné par un expert et entériné en termes de pratiques et de normes en médecine carcérale. L'arrêté relatif à la santé et aux soins en milieu carcéral constitue la base légale cantonale pour que le dispositif sanitaire des établissements pénitentiaires neuchâtelois puisse être mise en œuvre. Ainsi le Canton de Neuchâtel fait preuve d'une volonté politique pour que la prise en charge médicale et les soins en milieu carcéral puissent être développés en conformité avec les recommandations du Conseil de l'Europe en la matière.

Contact : Benjamin F. Brägger, chef du Service pénitentiaire, tél. 032 889 61 30.

Naturalisations

Le Conseil d'Etat a procédé à la naturalisation de 80 personnes et de leurs familles.

- **Les réponses aux consultations fédérales sont disponibles sur www.ne.ch/ConsultationsFederales**

Pour complément d'information:

Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.

Neuchâtel, le 14 mai 2009